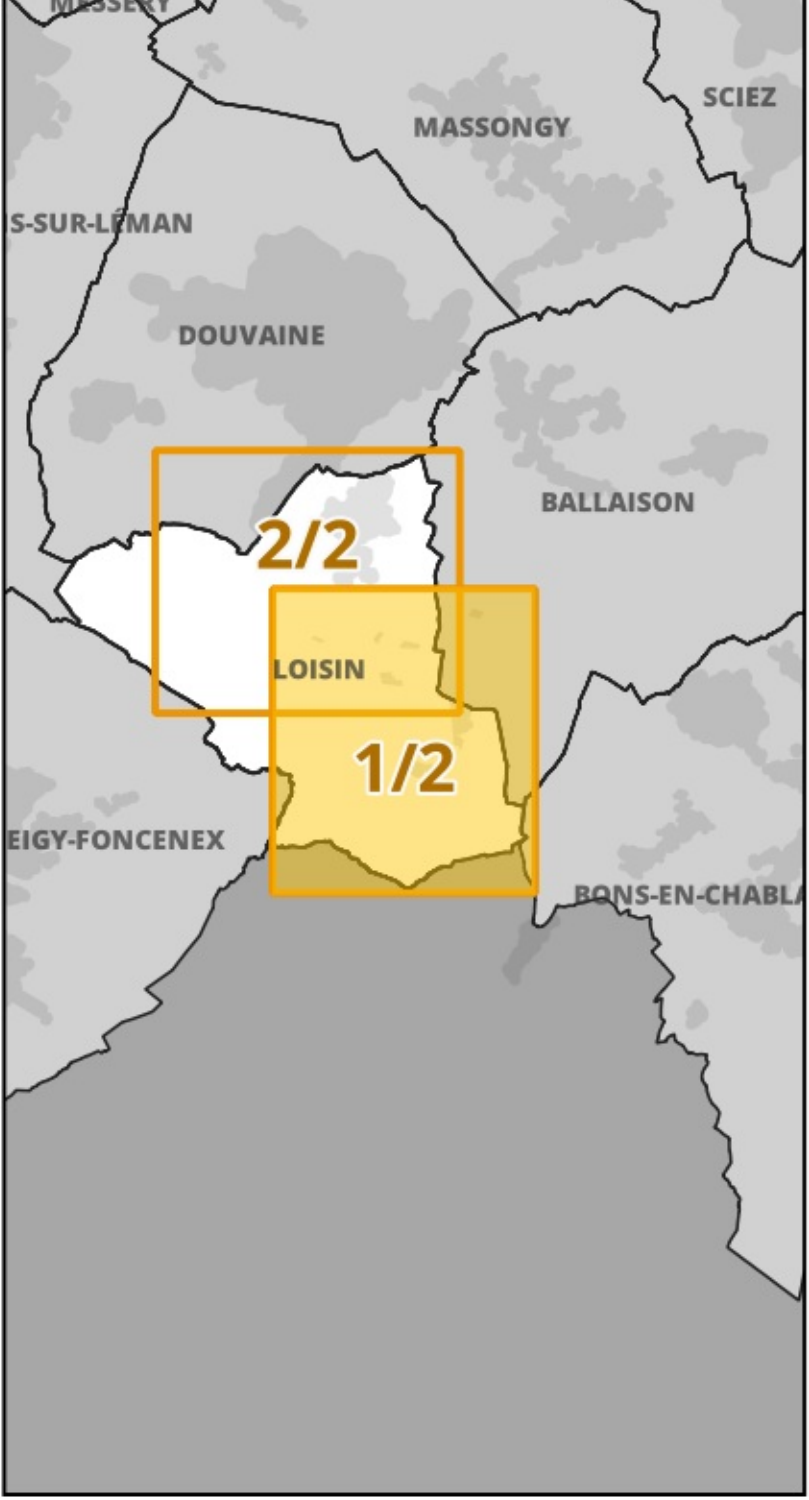
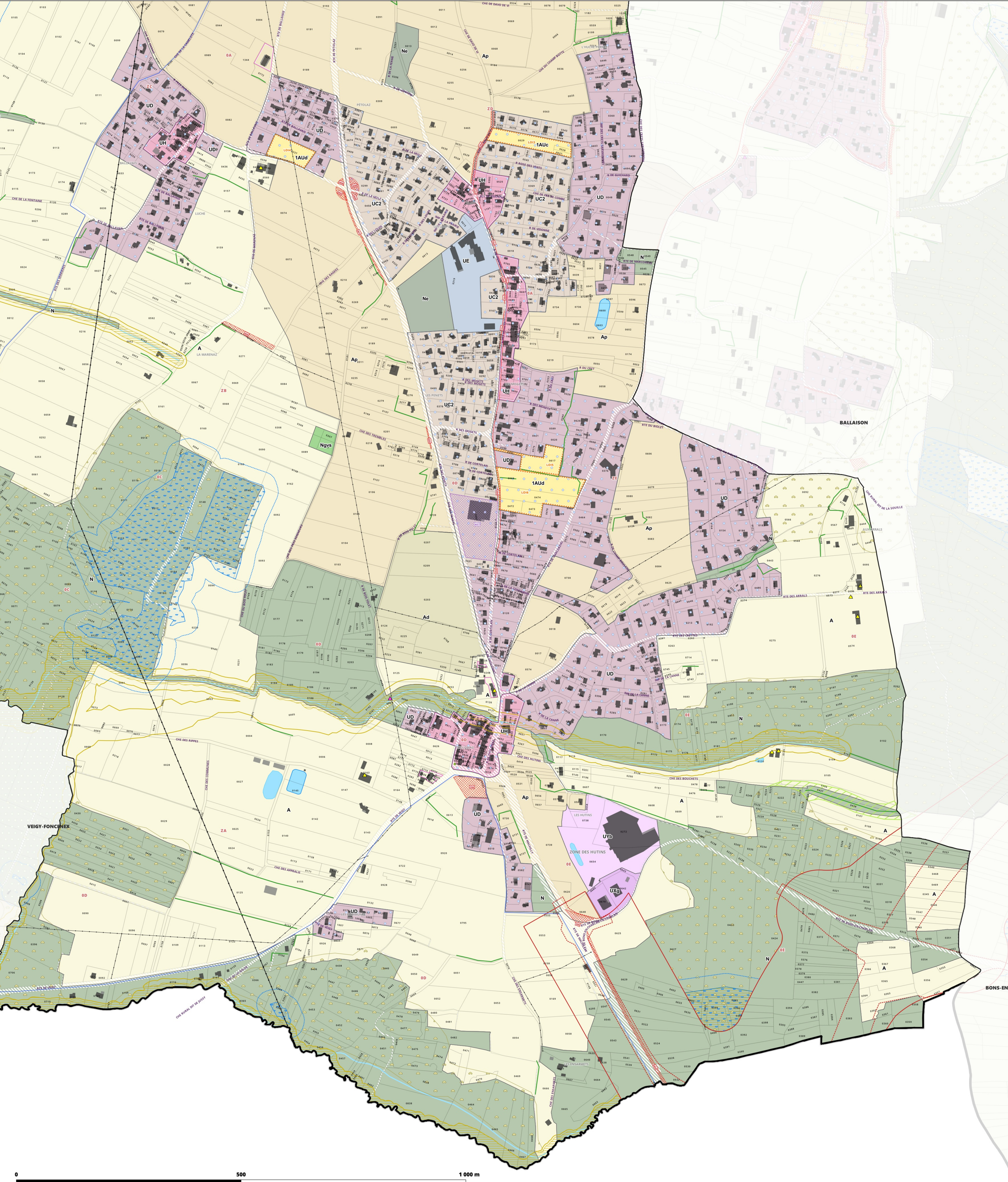




TEXT	LIBELLÉ DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BENEF	SURF (M2)
394	Aménagement d'un cheminement piéton	COM	1374
395	Liaison douce Loisin / Machilly	COM	823
396	Travaux de voirie	COM	2636
397	Caserne de pompiers	COM	17724
398	Aménagement de la traversée du centre village	COM	1229
399	Élargissement de voirie (5m) et trottoir (1,50m)	COM	1274
400	Chemin mobilité douce	COM	1136
401	Cheminement piéton de 3m de large	COM	691
402	Extension du cimetière	COM	1540
403	Amélioration du logement	COM	95
404	Cheminement modes doux	COM	2265
405	Schéma cyclable - élargissement 2 mètres	COM	100
406	Élargissement de voirie (5m) et trottoir (1,50m)	COM	2646
407	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de golf)	COM	11434
408	Passage piéton souterrain	COM	1091



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- UA-Centralité historique
- UA1-Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé
- UA2-Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville
- UA3-Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville
- UA4-Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine du cœur de ville de densité intermédiaire
- UA5-Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire à moyenne
- UA6-Centralité périphérique du cœur de ville
- UA7-Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles
- UA8-Centralité des communes villages avec enjeux paysagers
- UA9-Pavillonnaire au développement maîtrisé
- UA10-Pavillonnaire dans la bande littorale
- UA11-Equipement public et/ou d'intérêt collectif
- UA12-Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement
- UA13-Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires
- UA14-Hameaux historiques
- UA15-Zone des parcs urbains
- UA16-Habitat portuaire de Ripaille
- UA17-Zone urbaine sans règlement - concernée par des OAP valant règlement
- UA18-Zone de tourisme du cœur de ville
- UA19-Zone de tourisme
- UA20- Zone d'activités économiques
- UA21- Zone commerciale

Zones à urbaniser

- 1AUB-Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines
- 1AUC-Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur urbain
- 1AUD-Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense
- 1AUE-Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- 1AUF-Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique
- 1AUG-Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques
- 1AUH-Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques
- 1AUJ-Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLUi nécessaire)

Zones agricoles

- A-Zone agricole
- AD-Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes
- AD*-Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes
- AH1-Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants
- AH2-Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site
- Ap-Zone agricole à protéger
- Api-Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers
- Ax1-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants
- Ax1*-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Zones naturelles

- N-Zone naturelle et forestière
- Nc (1,2,3)-Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings
- Ncar-Zone de carrière
- Np-Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectifs
- Np*-STEAL dédié à l'accueil des gens du voyage
- Np*-STEAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires
- Nj-Np*-Zone naturelle de jardins et parcs
- Nl-Zone naturelle littorale
- Nlj-Zone naturelle de jardin en zone littorale
- Nl*-STEAL à vocation de loisirs et tourisme
- Nx1-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants
- Nx2-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager :

Espaces boisés classés

- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Au titre de l'article L151-23 du CU

- Corridor écologique
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Haie
- Arbre remarquable

Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Points de vue

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (PDIPR)

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cimetière
- Cours d'eau hors EBF
- Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)
- Lignes haute et très haute tension (HTB)
- Réseau gaz à titre indicatif
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

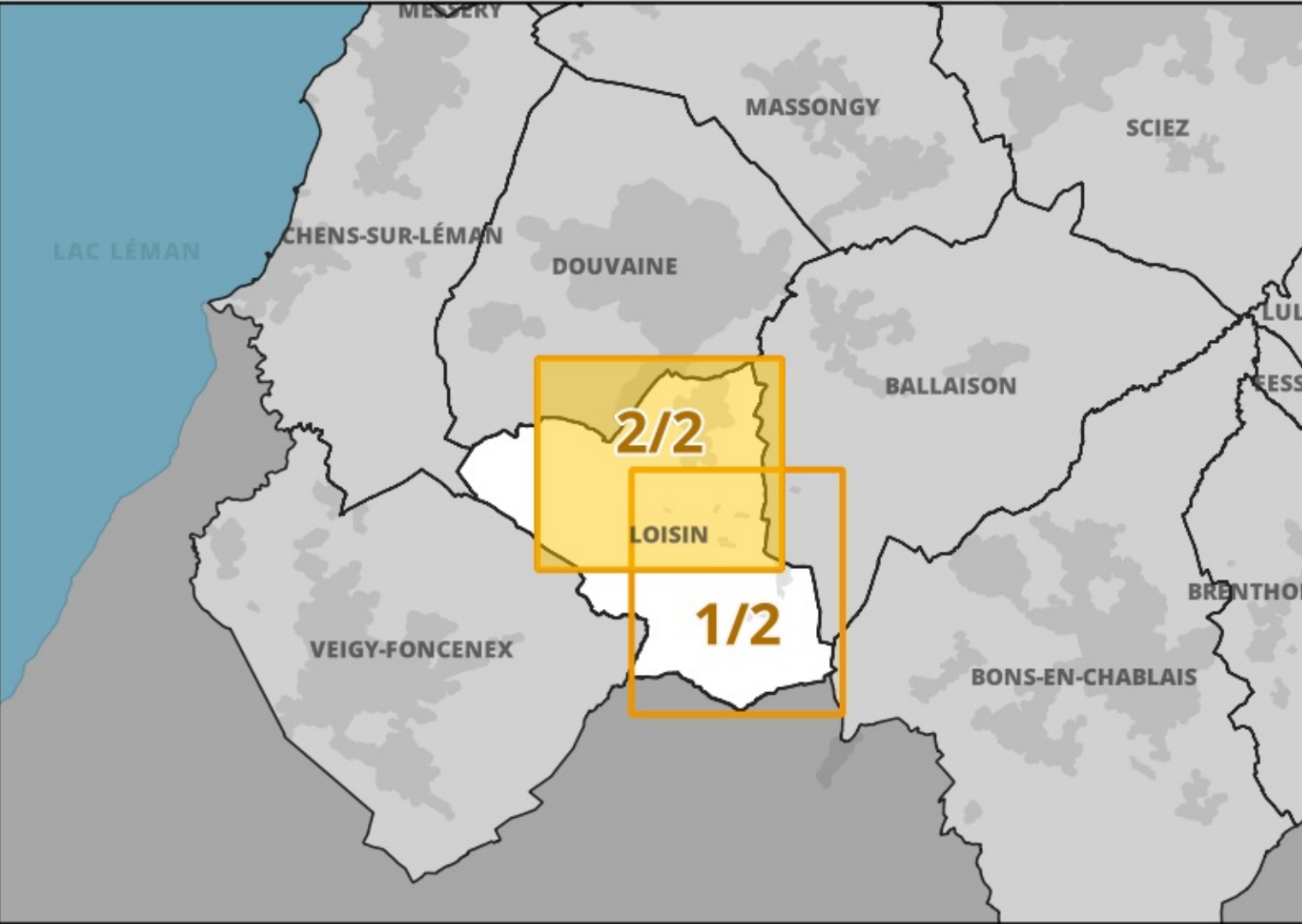
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

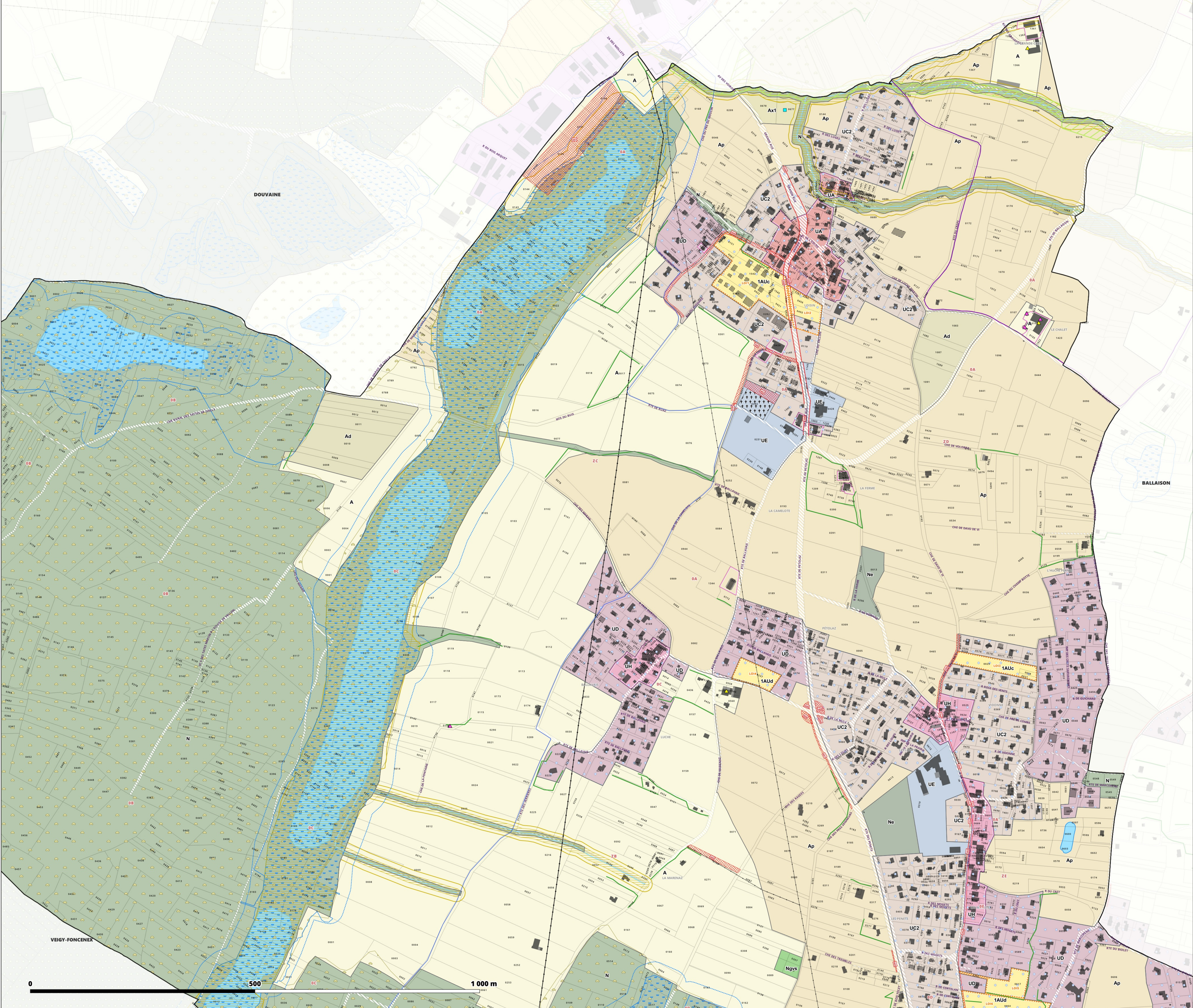
- Bâtiment en dur
- Construction légère

Bâtiments non cadastrés

- Représentés à titre indicatif (EPODE, 2025)
- Représentés à titre indicatif (Nicot IC, 2025)



Liste de emplacements réservés et bénéficiaires (BENEF)		
N°	LIBELLÉ DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BENEFICIAIRE (M2)
394	Aménagement d'un chemin piéton	COM 1374
397	Casernes de pompiers	COM 13724
398	Aménagement de la traversée du centre village	COM 1229
399	Élargissement de voirie (5m) et trottoir (1,50m)	COM 1734
400	Chemin mobilité douce	COM 1136
401	Cheminement piéton de 3m de large	COM 691
402	Extension du cimetière	COM 1540
403	Amélioration du croisement	COM 91
405	Schéma cyclable - élargissement 2 mètres	COM 100
406	Élargissement de voirie (5m) et trottoir (1,50m)	COM 2646
408	Passage piéton souterrain	COM 1093



Contours de zonage

Zones urbaines

UA- Centralité historique

UAp- Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé

UB1- Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville

UB2- Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville

UB3- Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine du cœur de ville de densité intermédiaire

UB4- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire à moyenne

UB5- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité moyenne

UC1- Centralité périphérique du cœur de ville

UC2- Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles

UCp- Centralité des communes villages avec enjeux paysagers

UD- Pavillonnaire au développement maîtrisé

UDL- Pavillonnaire dans la bande littorale

UE- Equipement public et/ou d'intérêt collectif

UEB- Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement

UF- Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires

UH- Hameaux historiques

Uj- Zone des parcs urbains

UR- Habitat portuaire de Ripaille

Uss- Zone urbaine sans règlement - concernée par des OAP valant règlement

UTA- Zone de tourisme du cœur de ville

UTB- Zone de tourisme

UX(a,b,c,d,e,f,g,h)- Zone d'activités économiques

UY(a,b,c,d,e)- Zone commerciale

Zones à urbaniser

1AUb- Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines

1AUC- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur urbain

1AUD- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense

1AUE- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

1AUs- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique

1AUX(a,b,c)- Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques

1AUs- Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques

2AU- Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLUI nécessaire)

Zones agricoles

A- Zone agricole

Ad- Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes

AH1- Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes

AH1- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants

AH2- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site

Ap- Zone agricole à protéger

Api- Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers

Ax1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Ax1*- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Zones naturelles

N- Zone naturelle et forestière

Nc(1,2,3)- Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings

Ncar- Zone de carrières

Ne- Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectifs

Ngs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage

Ngs*- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentarisés

Nj- Nj*- Zone naturelle de jardins et parcs

NL- Zone naturelle littorale

Nlj- Zone naturelle de jardin en zone littorale

Nls- STECAL à vocation de loisirs et tourisme

Nx1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants

Nx2- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

Patrimoine végétal et paysager :

Espaces boisés classés

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU

Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Au titre de l'article L151-23 du CU

Conforis écologiques

Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)

Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)

Jardins, parcs

Réservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)

Réservoirs humides

Zones humides

Espaces de bon fonctionnement des zones humides

Boisement

Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

Haie

Arbre remarquable

Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Patrimoine bâti

Petit patrimoine

Points de vue

Emplacements réservés

Emplacements réservés aux voies publiques

Emplacements réservés au logement social/mixité sociale

Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

Péri미터 travaux autoroute A412

Péri미터 DUP autoroute A412

Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (POIPR)

Autres prescriptions

Péri미터 comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Péri미터 comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)

Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE

Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Bâtiment susceptible de changer de destination

Changement de destination - activités

Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

Bande littorale des 100 mètres

Espace proche rivage

Cimetière

Cours d'eau hors EBF

Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)

Lignes haute et très haute tension (HTB)

Réseau gaz à titre indicatif

Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

Limites de Thonon Agglomération

Limites communales

Surfaces en eau et cours d'eau

Domaine public et routes

Section cadastrale

Parcelles

Bâtiments cadastrés

PCI sept 2025, Services urbanisme de Thonon-les Bains, nov 2025)

Bâtiment en dur

Construction légère

Bâtiments non cadastrés

Représentés à titre indicatif (EPODE, 2025)

Représentés à titre indicatif (NICOT IC, 2025)

Sources de données :

© ICA, Thonon Agglomération

ÉPODE, © Département de l'urbanisme, PCI 09-2025

Production cartographique : ÉPODE